



## section académique de Lille

Lettre mensuelle d'informations des LP, SEP, SEGPA et EREA

### AU SOMMAIRE EN FÉVRIER 2020 :

L'éditorial du secrétariat académique .....	1
Compte rendu de la CAPA recours rdv de carrière du 28-01-2020.....	2
Compte rendu de la CAPA accélération de carrière du 07-02-2020 .....	3
Classe exceptionnelle : candidature au titre du premier vivier .....	4
Date de la CAPA hors classe .....	4
Conseil Syndical Académique du 17 mars à Waziers.....	5
Équivalence du 2 CA-SH et CAPPEI.....	5
Les nouveaux programmes de 1 <sup>ière</sup> et de T <sup>le</sup> Bac Pro .....	5
Revalorisation : les (mauvaises) pistes du Ministre.....	6
Notre numéro de téléphone change .....	6

### L'édito du secrétariat académique

L'action syndicale en ce début d'année a été on ne peut plus dense.

Le SNETAA-FO Lille a été de toutes les manifestations contre la réforme des retraites. Il n'a cessé d'alerter sur l'enfumage que représente la revalorisation annoncée par le Ministre de l'Éducation et pourtant soutenue par certains réformistes. Il est pour l'instant envisagé de donner des indemnités au mieux à 44% des enseignants pour un montant pouvant aller jusqu'à... 7 € !!

Le SNETAA-FO Lille a siégé à toutes les CAPA mise en place dans le cadre du PPCR et y a défendu l'intérêt des PLP et de ses adhérents mais aussi l'égalité hommes-femmes.



## section académique de Lille

### Compte rendu de la CAPA recours rdv de carrière du 28-01-2020

Les avis portés par le Recteur à l'issue des rendez-vous de carrière n'ont pas fait que des heureux chez les 473 PLP concernés (116 pour le 1<sup>ier</sup> rendez-vous de carrière, 115 pour le 2<sup>e</sup> et 242 pour le 3<sup>e</sup>).

Les mécontents ont eu la possibilité au mois d'octobre de formuler un recours gracieux auprès du Recteur pour qu'il augmente l'avis initialement émis. Nous les avons encouragé à le faire. Ainsi, sur les 57 PLP qui ont rédigé un courrier en ce sens, 49 ont vu leur avis augmenté, 4 pour le 1<sup>ier</sup> rendez-vous de carrière, 9 pour 2<sup>e</sup> et 36 pour le 3<sup>e</sup>.

Les 8 PLP qui ont eu leur recours gracieux rejeté et 1 PLP qui espérait le Recteur plus généreux dans sa grâce ont saisi la CAPA en dernier recours.

Ce sont donc 9 dossiers qui ont été étudiés. À l'inverse des élèves, quand il s'agit d'évaluer les enseignants, force est de constater que la bienveillance n'est pas de mise. Pourtant, l'an passé, tout portait à le croire, les 2/3 des dossiers étudiés en CAPA avaient été réévalués à la hausse. Malheureusement, cette proportion a baissé de moitié en 2020. Ce ne sont donc que 3 collègues qui ont eu gain de cause en séance.

Au final, il y a donc eu 52 appréciations finales augmentées lors des recours.

Cela nous conforte à continuer d'inciter les PLP à faire des recours. Lors du 3<sup>e</sup> rendez-vous de carrière, toute augmentation d'avis, fait gagner environ 4 ans dans le passage à la hors classe. Ce n'est pas rien ! Par contre, pour les deux premiers rendez-vous de carrière, seul un avis excellent ou très satisfaisant (dans une moindre mesure tout de même) peut permettre de prétendre à une accélération de carrière.



## section académique de Lille

### Compte rendu de la CAPA accélération de carrière du 07-02-2020

Les accélérations de carrière concernent les PLP qui sont dans la 2<sup>e</sup> année de l'échelon 6 ainsi que ceux qui ont entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans l'échelon 8. Cela leur permet de gagner une année et donc de passer respectivement au 7<sup>e</sup> au bout de 2 ans et au 9<sup>e</sup> échelon au bout de 2 ans et 6 mois.

Étaient concernés 239 PLP dont 125 à l'échelon 6 et 114 à l'échelon 8.

Dans chacun de ces deux échelons, les promouvables ont été classés par ordre décroissant d'appréciations finales puis d'ancienneté dans le corps, d'ancienneté générale de service et enfin de date de naissance.

Les collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière pour une raison valable ont été intégrés dans le tableau d'avancement après avis des corps d'inspection et éventuellement un entretien, sans que ce dernier ait valeur de rendez-vous de carrière.

Statutairement, le nombre de promotions est limité à 30% des promouvables. À l'échelon 6, ce sont 37 PLP qui ont été promus, 30 avec un avis excellent et 7 avec un avis très satisfaisant. Quant à l'échelon 8, il y a eu 34 promotions répartis en 32 avis excellent et 2 avis très satisfaisant.

Le SNETAA-FO a été le seul syndicat à s'offusquer que l'équilibre hommes-femmes n'ai pas été respecté, alors que la note de service l'impose. Dans le 6<sup>e</sup> échelon, les femmes, avec 20 promus ont été lésées de 2 promotions alors que dans le 8<sup>e</sup> échelon, ce sont les hommes qui l'ont été avec 14 promotions alors que l'équilibre en prévoyait 18. Le protocole signé en le 8 mars 2013 sur l'égalité hommes-femmes a du plomb dans l'aile...



## section académique de Lille

### **Classe exceptionnelle : candidature au titre du premier vivier**

La circulaire académique pour l'accès à la classe exceptionnelle est sortie à la fin du mois de janvier dernier ([cliquez ici](#) pour la télécharger).

Ont la possibilité d'être promus à ce grade et au titre du premier vivier, les PLP qui seront au moins au 3<sup>e</sup> échelon de la hors classe au 31 août 2020. Mais à la condition de justifier de 8 années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières. Le détail de ces fonctions ou missions est donné dans l'arrêté du 10 mai 2017 ([cliquez ici](#) pour le télécharger).

Pour intégrer ce vivier, il convient de faire acte de candidature en se connectant sur I-Prof du 2 mars 2020 au 23 mars 2020. De plus, la mise à jour du CV présent dans cette application est indispensable.

Enfin, rappelons qu'au moins 80% des promus le seront dans ce vivier. Les autres, le seront dans le second et qui comprendra automatiquement les PLP ayant atteint le 6<sup>e</sup> échelon de la hors classe.

### **Date de la CAPA hors classe**

La date prévisionnelle de la tenue de la CAPA qui étudiera les passages à la hors classe a été fixée au vendredi 12 juin 2020 à 15H00.

Nous contacterons tous nos adhérents promouvables avant sa tenue pour vérifier les éléments communiqués par le rectorat. Les élus SNETAA-FO défendront leur dossier lors de la séance et continueront à se battre pour l'équilibre hommes-femmes dans les promotions.

Nous communiquerons les résultats en fin d'après-midi du 12 juin.



## section académique de Lille

### **Conseil Syndical Académique du 17 mars à Waziers**

C'est près de Douai que se tiendra le 17 mars prochain le second Conseil Syndical Académique du SNETAA-FO de l'année scolaire 2019-2020.

Le LP Paul Langevin de Waziers nous accueillera de 09H30 à 16H30. Un secrétaire national viendra nous informer des discussions et des combats que nos représentants nationaux mènent auprès du ministère. Nous ferons aussi un point sur la mise en place de la réforme de la voie professionnelle.

Les convocations ont été envoyées par mail. Si vous ne retrouvez pas le mail, pas de panique, contactez-nous par téléphone ou SMS au 06 09 93 90 77. Vous pouvez aussi nous envoyer un mail à l'adresse [snetaa.lille@free.fr](mailto:snetaa.lille@free.fr).

### **Équivalence du 2 CA-SH et CAPPEI**

C'est un combat mené par le SNETAA-FO national depuis la parution en février 2017 de décret créant le CAPPEI. Et c'est une victoire de notre syndicat.

Le Directeur Général de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) vient de nous annoncer que tous les PLP titulaires du 2 CA-SH vont par équivalence être titulaire du CAPPEI. Nous attendons avec impatience les textes de cette décision.

Mais le combat continue pour que les PLP qui ne possèdent pas le 2 CA-SH et qui enseignent en SEGPA-EREA, parfois depuis de nombreuses années, obtiennent le CAPPEI par VAE. Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).

### **Les nouveaux programmes de 1<sup>ière</sup> et de T<sup>le</sup> Bac Pro**

Vous trouverez le détail de ce texte dans le BO spécial du 6 février 2020 ou tout simplement en [cliquant ici](#).



## section académique de Lille

### **Revalorisation : les (mauvaises) pistes du Ministre**

Quelques solutions sur la fameuse revalorisation censée faire passer la pilule de la baisse des retraites des enseignants ont été communiquées.

Première piste : revaloriser par une prime allant de 156 € nets mensuels pour les enseignants à l'échelon 2 à 64 € nets mensuels pour ceux à l'échelon 5 et rien pour les autres. Dans ce cas, 14% des enseignants sont revalorisés.

Seconde piste : augmenter de 106 € nets mensuels les PLP et certifiés à l'échelon 2 à 7 € nets mensuels ceux à l'échelon 8, avec là aussi, rien pour les autres. Ce serait 44% des enseignants « revalorisés » avec cette piste.

C'est un régime indemnitaire qui se profile dans lequel il s'agirait d'opposer les personnels entre eux, les plus jeunes dans le métier contre les moins jeunes. Ce n'est donc pas une augmentation de salaire pour tous.

Quelle que soit la piste évoquée, ces chiffres sont très loin de limiter la baisse drastique du montant des pensions induite par la réforme des retraites.

Comme quoi, la fameuse « revalo » chère à un syndicat réformiste, c'est vraiment du pipeau.

De plus, qui peut croire que ces euros distribués à quelques enseignants ne s'accompagneront pas d'une augmentation du temps de travail pour tous ?

### **Notre numéro de téléphone change**

Le numéro de téléphone du secrétariat académique vient de changer.

Nous sommes désormais joignable au 06 09 93 90 77 .

Il est désormais possible de nous contacter aussi par SMS.